

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-011

**RESORPTION DE L'HABITAT
INSALUBRE « RIVIERE DES
GALETS VILLAGE »**

**CONVENTION PUBLIQUE
D'AMENAGEMENT AVEC LA
SEDRÉ**

**EXAMEN DU COMPTE RENDU
ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU
30/12/2019
« BILAN DE CLOTURE »**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 13 janvier
2021 et affichée le 13 janvier 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le : **27 JAN 2021**

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 19 janvier 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M.
Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème}
adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-
Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois,
Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie
Auber.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint
(par M. Jean-Max Nages), Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe
(par Mme Aurélie Testan), Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe (par Mme Honorine Lavielle), Mme Bibi-Fatima
Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Alain Iafar
(par Mme Sophie Tsiavia), Mme Paméla Trécasse (par M.
Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h28.

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18h42.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Patrice Casimir, M. Sergio
Erapa.

.....
.....

Affaire n°2020-011

RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « RIVIERE DES GALETS VILLAGE »

CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEDRE

**EXAMEN DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 30/12/2019
« BILAN DE CLOTURE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2003/019 du 27 février 2003 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « RHI Rivière des Galets Village »,

Vu la convention publique d'aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE et reçue en Préfecture le 28 mars suivant,

Vu la délibération n°2017/018 du 07 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2015,

Vu la délibération n°2017/146 du 05 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal a constaté le défaut de présentation, dans les temps impartis, du compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2016,

Vu la délibération n°2018/043 du 03/04/2018 par laquelle le Conseil municipal a acté la non approbation du CRAC 2016,

Vu la délibération n°2018/186 du 11/12/2018 par laquelle le Conseil municipal a acté la non approbation du CRAC 2017,

Vu la délibération n°2019/153 du 17/12/2019 par laquelle le Conseil municipal a acté la non approbation du CRAC 2018,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires générales », « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique éducative scolaire et Associative » du 7 janvier 2021,

Vu le rapport en séance le 19 janvier 2021 relatif à la situation opérationnelle, financière et économique de l'opération et sur l'analyse du CRAC au 31/12/2019 présenté par la SEDRE,

Considérant que le CRAC 2019 ne présente pas les conditions financières et opérationnelles acceptables pour la Ville à la clôture de la concession,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de ne pas approuver le CRAC 2019 « bilan de clôture » de la RHI Rivière des Galets Village ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à poursuivre avec la SEDRE toute discussion utile et prendre toute décision de nature à préserver les intérêts de la Ville ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

The image shows a circular official seal of the Commune du Port de la Réunion. The seal features a central emblem with a building and a ship, surrounded by the text "COMMUNE DU PORT" at the top and "LA REUNION" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le 28/01/2021



ID : 974-219740073-20210119-DL19012021_11-DE